

# Snes Créteil Info

Snes Créteil Info - [www.creteil.snes.edu](http://www.creteil.snes.edu) - Tél. : 01.41.24.80.54 - Fax : 01.41.24.80.61 - 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil cedex

## De l'audace, toujours de l'audace !

### Editorial

**R**assurez-vous, l'armée autrichienne n'est pas aux portes de Paris et Danton n'aura pas besoin de venir haranguer la foule. Najat Vallaud-Belkacem s'en est chargée pour vous demander de l'audace, pour sauver la France, rien de moins !

Temps de travail, formation, logement, rémunération : vous aurez surtout besoin de courage, tant votre situation est contradictoire avec la nécessité de la mise en place d'une formation des enseignant-e-s de qualité.

Madame la Ministre est « contente de voir que cette formation initiale s'est installée et que les résultats aux concours parlent d'eux-mêmes ». Effectivement, avec 20% de postes non pourvus au concours (54% en lettres classiques), le moins que l'on puisse dire est que le métier n'est pas rendu très attractif ! Et ce ne sont pas les dispositifs en alternance tant vantés par la Ministre qui permettront de résoudre la crise du recrutement : ses étudiant-e-s sont précarisé-e-s et contraint-e-s de suivre des formations au rabais, hypothéquant leurs chances de réussite.

#### Formation... sans formateur-trice ?

**L**a réforme de la formation des enseignant-e-s a été mise en place sans les moyens nécessaires.

Les stagiaires à **temps plein** ne bénéficieront quasiment pas de formation et ne suivront que quelques journées du plan académique (PAF).

Les stagiaires en M2 subiront une année très chargée avec la rédaction du mémoire qui s'ajoute aux autres modalités d'évaluation par l'ESPE. Ils bénéficieront de deux visites-conseil de formateurs-trices.

Pour les stagiaires en Diplôme Universitaire, il est prévu des **formations sur site sans formateur**, donc sans encadrement ni accompagnement, à hauteur de 18h ou 30h dans certains parcours ! Avec une seule visite-conseil de formateur pour la plupart des DU (ou une deuxième en cas de difficultés).

Les modalités d'évaluation de la formation, qui s'appuient sur le référentiel de compétences du métier, sont les suivantes: **un portfolio composé de six travaux obligatoires et la présentation d'un oral collectif fin mai.**

L'ESPE fait l'objet d'un cruel manque de moyens, il **manquait 19 000h à l'ESPE de Créteil pour assurer toutes les formations l'an dernier** et on voit mal comment le suivi des stagiaires pourrait être assuré de manière satisfaisante.

Face à ces conditions de stage difficiles, le SNES vous accompagne et revendique **un tiers-temps devant élèves pour tou-te-s** les stagiaires afin de permettre une formation de qualité, **l'allègement des évaluations**, notamment pour les M2, et l'attribution des **moyens nécessaires à l'ESPE**. Le SNES Créteil portera ces exigences auprès de l'ESPE et du rectorat pour que l'intérêt des stagiaires soit entendu. Les militant-e-s du secteur Entrée dans le métier du SNES-FSU Créteil seront là toute l'année, comme ils l'ont déjà fait tout au long de l'été, pour vous accompagner et vous conseiller.

N'hésitez pas à nous contacter !

### Sommaire

p. 1	Édito
p. 2	Temps de service et Heures sup' Reclassement Indemnités (IFF) Tutorat, Mutations Logement et action sociale Se syndiquer, c'est déjà agir !
p. 3	Grève intersyndicale le 8 septembre Stage le lundi 21 novembre 2016
p. 4	Bulletin d'adhésion



**UNE QUESTION ?  
CONTACTEZ-NOUS**  
[stagiaires@creteil.snes.edu](mailto:stagiaires@creteil.snes.edu)  
ou au 06.95.47.01.40.

**Raphaël ANDERE, Aurélien BILLOD, Maud COUTANT, Romain GENTNER et Léandre PANCHAUD**  
militant-e-s du secteur « Entrée dans le Métier »  
du SNES-FSU Créteil

# STAGIAIRE CETTE ANNÉE...

## ■ TEMPS DE SERVICE ET HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Attention, d'après la circulaire, vous n'avez « pas vocation à faire des heures supplémentaires ». Ainsi, les HS au-delà de votre temps de service maximal (9h pour les stagiaires agrégé-e-s, 10h pour les certifié-e-s à mi-temps, 18h pour celles et ceux à temps plein) ne seront pas rémunérées par l'administration. En cas de situation litigieuse, tournez-vous vers le SNES de votre établissement ou contactez-nous. Soyez vigilant-e quand vous signerez votre état de ventilation de service (VS) à ce que ce temps soit respecté et que votre service ne comprenne pas d'HSA.

## ■ RECLASSEMENT

Vous avez jusqu'au 15 octobre pour déposer votre dossier. Le décret du 4 septembre 2014 supprime la clause du butoir qui était très désavantageuse pour les ancien-ne-s contractuel-le-s. Consultez notre article :

<http://www.creteil.snes.edu/le-metier/formation-des-enseignants/reclassement-des-anciens.html>

## ■ INDEMNITES : TOUT AU RABAIS !

**IFF** : Le décret du 8 septembre 2014 a créé une Indemnité forfaitaire de formation de 1 000 € pour les stagiaires à mi-temps. Pour en bénéficier, il faut que le lieu de formation ne soit pas sur la même commune ou une commune limitrophe du lieu de résidence ou de l'établissement d'affectation. **Afin de déclencher son versement, il vous faudra contacter votre DPE en lui faisant parvenir votre attestation d'inscription à l'ESPE.**

La prime d'entrée dans le métier est supprimée pour celles et ceux qui ont plus de trois mois d'ancienneté.

## ■ TUTORAT

VOUS A-T-ON ATTRIBUÉ UN TUTEUR OU UNE TUTRICE DE TERRAIN ? SI CE N'EST PAS LE CAS, CONTACTEZ-NOUS !

## ■ MUTATIONS INTERACADEMIQUES 2016

En tant que stagiaire, vous êtes participant-e obligatoire au mouvement. La circulaire fixant les modalités de mutation paraîtra mi-novembre et vous trouverez toutes les informations sur le site du SNES Créteil en temps voulu. Vous pourrez contacter nos commissaires paritaires à ce moment-là.

## ■ LOGEMENT ET ACTION SOCIALE

Il faut demander les prestations à la rentrée !

Retrouvez toutes les informations à ce sujet en pages 5 et 6 de notre circulaire de rentrée :

<http://www.creteil.snes.edu/le-metier/formation-des-enseignants/stagiaires-2016-17-tout-savoir-sur.html>

Pour bénéficier des prestations, adressez vous à la division de l'accompagnement médical, social et professionnel du rectorat - DAMESOP 2 01.57.02.68.75 ou [ce.damesop@ac-creteil.fr](mailto:ce.damesop@ac-creteil.fr) ou aller sur le site du Rectorat de Créteil <http://www.ac-creteil.fr/rh-aidesociale-logementasia.html> ou <http://www.ac-creteil.fr/rh-aidesocialelogementpim.html> pour obtenir un formulaire de demande

**URGENCE pour les arrivants sans logement**

Hébergement d'urgence sous forme de chèques de service pour 15 nuits maximum, soit un montant total de 450 €.



S'adresser à la division de l'accompagnement médical, social et professionnel du rectorat - DAMESOP 2 : tél. 01.57.02.68.75 ou [ce.damesop@ac-creteil.fr](mailto:ce.damesop@ac-creteil.fr), ou directement aux assistant-e-s de service social des personnels dans les Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'académie :

La DSDEN 77	La DSDEN 93	La DSDEN 94
Tél. : 01.64.41.30.90 <a href="mailto:ce.77ssp@ac-creteil.fr">ce.77ssp@ac-creteil.fr</a>	Tél. : 01.43.93.70.87 <a href="mailto:ce.93ssp@ac-creteil.fr">ce.93ssp@ac-creteil.fr</a>	Tel : 01.45.17.62.52 <a href="mailto:ce.94aspers@ac-creteil.fr">ce.94aspers@ac-creteil.fr</a>

**OU A La Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS) d'Île-de-France** qui propose des chèques (sous forme de chèque de service de 30€) pour payer l'hôtel ou l'alimentation à ceux, contractuel-le-s, stagiaires ou titulaires, qui sont en recherche d'un logement. Le montant maximum est de 300€ par agent. Voir : <http://srias.ile-de-france.gouv.fr/index.php/fre>

**OU Possibilité d'hébergement temporaire dans un foyer meublé** : voir sur le site de la SRIAS IDF <http://srias.ilede-france.gouv.fr> rubrique logement temporaire les possibilités.

## ■ SE SYNDIQUER, C'EST DÉJÀ AGIR !

Certain-e-s vous diront qu'il est mal vu de se syndiquer l'année de stage, ne les croyez pas ! L'année dernière, un stagiaire sur trois s'est syndiqué au SNES-FSU et ils n'ont eu aucun problème ; l'appartenance syndicale est un choix personnel inconnu de la direction.

Vous pouvez adhérer en nous renvoyant le bulletin ci-joint ou directement en ligne :

<http://www.snes.edu/Telecharger-un-Bulletin-d-Adhesion.html>

**Le SNES-FSU vous accompagne durant toute votre année de stage.**



Tout au long de l'année, Aurélien, Maud, Raphaël, Romain et Léandre seront aussi disponibles que possible  
**N'HÉSITEZ PAS À LEUR POSER VOS QUESTIONS POUR VOUS AIDER DANS VOTRE ENTRÉE DANS LE MÉTIER.**  
Si tu n'es pas déjà inscrit-e sur notre liste de diffusion, fais-en la demande à [stagiaires@creteil.snes.edu](mailto:stagiaires@creteil.snes.edu)

# Le 8 septembre, pour dire NON à cette réforme du collège qui accroîtra les inégalités entre élèves **GRÈVE INTERSYNDICALE**

Stage de formation syndicale



## « STAGIAIRE... ET DÉJÀ ENSEIGNANT / CPE »

**Lundi 21 Novembre 2016**

(9h30 - 17h00)

**Le stage aura lieu dans nos locaux du SNES académique Créteil :**  
**3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94 112 Arcueil**

### PROGRAMME

#### **Titularisation, notation... : tout ce qu'il faut savoir sur les enjeux de l'année de stage**

Vous avez réussi un concours difficile, et la titularisation doit être au bout du chemin. La réforme de 2010 n'a pas réduit le volume des titularisations (9 stagiaires sur 10 sont titularisés dès la première année), mais a profondément modifié les modalités de l'évaluation, désormais dans la main de l'employeur. Le référentiel des compétences est censé baliser le processus ; il reste pourtant basé sur un petit nombre de documents, et relève largement de l'évaluation finale. A partir d'expériences récentes, nous essayerons de vous donner les éléments pour aborder sereinement cette échéance, notamment l'inspection.

#### **Du « premier bain » à une culture professionnelle**

Hors du regard de l'institution, en compagnie de collègues aguerris et d'autres qui le sont moins, nous vous proposons d'échanger autour de vos premières expériences de classe et de la formation. Le regard de chercheurs nous permettront de prendre du recul avec nos pratiques professionnelles. Nous essaierons, comme lors de nos précédents stage, de faire intervenir des universitaires, comme quand nous avons eu la chance d'accueillir Stéphane Bonnéry, maître de conférences en sciences de l'éducation à l'Université Paris VIII, qui nous a présenté son nouvel ouvrage *Supports pédagogiques et inégalités scolaires*.

#### **Mutations inter, mutations intra : le SNES vous informe**

Vous aurez, si vous n'êtes pas déjà titulaire de l'Éducation Nationale, à participer avant début décembre au mouvement inter-académique, puis, en mars, au mouvement intra-académique. La réunion organisée par le Rectorat ne suffit en général pas à vous informer. Les élu-e-s du SNES-FSU, qui occupent plus de la moitié des sièges des Commissions Paritaires, et participent à ce titre aux opérations des mutations, vous délivrent en revanche une information fiable et circonstanciée, pour vous permettre d'aborder cette étape importante de la manière la plus judicieuse. Des rendez-vous individuels pourront être proposés.

*(repas pris sur place)*

**Notez-le tout de suite sur votre agenda et déposez, au plus tard, avant les vacances de la Toussaint le 19 octobre** votre demande de congé à la Rectrice (modèle ci-dessous) au secrétariat de votre établissement. **Vous avez droit à ce congé !** La participation aux stages syndicaux est un droit (12 journées par an). Il suffit de déposer une demande d'autorisation d'absence, sous forme manuscrite, au secrétariat de votre établissement, un mois à l'avance.

**Merci de vous inscrire également par mail : [stagiaires@creteil.snes.edu](mailto:stagiaires@creteil.snes.edu)**

### *Modèle d'autorisation d'absence*

*Nom, Prénom, Grade et Fonction, Établissement  
à Madame la Rectrice de l'Académie de Créteil  
S/C de M. le proviseur ou principal du collège ou du lycée*

*Madame la Rectrice,*

*Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11.10.84 (art.34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter une autorisation d'absence pour le lundi 21 novembre 2016 pour participer à un stage syndical qui aura lieu à Arcueil. Il est organisé par le Secrétariat Académique du SNES, sous l'égide de L'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29 décembre publié au JORF du 6 janvier 2000).*

*Je vous prie d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de mes salutations respectueuses.*

*Date, signature*